

Nombre de  
membres en  
exercice

**28**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 19 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le dix neuf du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le douze novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

25 NOV. 2021

Déposée en  
Préfecture le

25 NOV. 2021

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Etaient excusé(e)s

Fabienne DULIEGE, Bruno LYONNAZ, Magali MUGNIER

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **PRÉ BILLY - AGRÉMENT DE VENTE DES ÎLOTS B1, B8, B9 ET DES MAISONS MITOYENNES (OPAL)**

Par concession d'aménagement, le Grand Annecy a confié à la société Teractem la réalisation de la zone d'aménagement concerté dénommée Pré Billy, créée sur le territoire de la Commune d'Annecy (Pringy).

Pour réaliser le projet, TERACTION envisage d'acquérir une partie du foncier de l'îlot B1, 8, 9 et maisons mitoyennes, délimité sur le plan annexé, soit 6 562 m<sup>2</sup>.

Le programme immobilier comprend 4 631 m<sup>2</sup> de surface de plancher, pour la réalisation de 49 logements (34 en accession libre et 15 en accession abordable) répartis dans 3 bâtiments distincts et un groupement de 6 maisons mitoyennes, ainsi que 478 m<sup>2</sup> de commerces.

La cession doit se réaliser au prix de 3 447 783 € HT.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'autoriser le projet de cession de terrain d'une superficie de 6 562 m<sup>2</sup> à TERACTION ;

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.